

---

## La défense d'une cause perdue. Le rôle de l'évêque Aymon de Montfalcon dans les procès Jetzer (Berne, 1507-1509)

Kathrin Utz Tremp

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/1334>

DOI : 10.4000/edl.1334

ISSN : 2296-5084

### Éditeur

Université de Lausanne

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2018

Pagination : 63-84

ISBN : 978-2-940331-69-7

ISSN : 0014-2026

### Référence électronique

Kathrin Utz Tremp, « La défense d'une cause perdue. Le rôle de l'évêque Aymon de Montfalcon dans les procès Jetzer (Berne, 1507-1509) », *Études de lettres* [En ligne], 3-4 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2020, consulté le 17 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/1334> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.1334>

---

© Études de lettres

LA DÉFENSE D'UNE CAUSE PERDUE.  
LE RÔLE DE L'ÉVÊQUE AYMON DE MONTFALCON  
DANS LES PROCÈS JETZER (BERNE, 1507-1509)

Cet article se penche sur le rôle joué par l'évêque Aymon de Montfalcon dans les trois procès Jetzer, menés dans les années 1507-1509 à Lausanne et à Berne et concernant des apparitions de la Vierge Marie survenues dans la première moitié de 1507 dans le couvent des dominicains de Berne. L'accusé fut d'abord un jeune frère convers du nom de Hans Jetzer qui avait vu les apparitions, puis ce fut le tour des supérieurs du couvent, suspectés d'être leurs instigateurs. Aymon de Montfalcon essaya de rendre justice aux deux parties. Il voulut d'abord préserver le frère convers d'un traitement trop dur de la part de la ville de Berne ; il voulut ensuite épargner les supérieurs du couvent de la condamnation au bûcher, même s'il les considérait probablement comme coupables, entre autres, du crime de profanation d'hostie qui semble l'avoir particulièrement préoccupé. Dans les deux cas, l'évêque de Lausanne défendait une cause perdue, peut-être aussi parce que, politiquement, il se situait du côté du roi de France qui était en train de perdre, à ce moment-là, la confiance – et les mercenaires – des Confédérés et de la ville de Berne.

*Introduction*

Pendant près de deux ans – de l'été 1507 jusqu'à la fin mai 1509 –, l'évêque de Lausanne Aymon de Montfalcon a été impliqué de manière continue dans les procès Jetzer, alors instruits à Berne. Il s'agit de l'histoire d'un jeune artisan-tailleur du nom de Hans Jetzer qui fut admis en automne 1506 comme frère convers dans le couvent des dominicains de Berne où, durant le premier semestre de 1507, il eut de fréquentes apparitions de la Vierge Marie, accompagnée de saintes et de saints comme Barbara, Cécile, Catherine de Sienne et Bernard de Clairvaux ; ces personnages plaidaient en faveur de la doctrine de la conception maculée de

la Vierge, défendue par l'Ordre des dominicains à l'encontre de celui des franciscains. Il s'ensuivit trois procès inquisitoriaux, instruits pour déterminer qui était à l'origine des apparitions ; le premier fut dirigé uniquement contre Hans Jetzer, les deuxième et troisième – le procès principal et le procès en révision – contre Jetzer et les quatre supérieurs du couvent des dominicains de Berne, qui furent finalement condamnés au bûcher et exécutés à Berne le 31 mai 1509.

Si les biographes d'Aymon de Montfalcon ont effectivement eu connaissance de son intervention dans cette affaire, ils n'ont pourtant jamais vraiment approfondi la question. Dans la notice rédigée pour *Helvetia Sacra*, Laurette Wettstein se contente d'écrire que « de 1507 à 1509, il intervient au procès Jetzer en qualité de juge ordinaire puis de juge apostolique », alors que Maxime Reymond estime cette affaire suffisamment étudiée pour être davantage développée, tout en commettant quelques erreurs factuelles qui démontrent une connaissance bien superficielle du dossier :

En 1507 et 1508 [!], on le voit présider lui-même l'enquête contre les deux [en fait quatre] Dominicains de Berne qui, avec le novice Jetzer, avaient attaqué le dogme [!] de l'Immaculée Conception et s'étaient livrés à des sacrilèges qui entraînaient leur condamnation. Cette affaire est trop connue pour que nous ayons besoin ici d'insister<sup>1</sup>.

De fait, alors que les actes des trois [!] procès Jetzer avaient été édités en 1904 déjà, personne, hormis leur éditeur Rudolf Steck, professeur de Nouveau Testament à l'Université de Berne de 1881 à 1921, ne s'est donné la peine d'en faire une analyse sérieuse<sup>2</sup>.

En revanche, la question de la culpabilité des accusés a été abordée de manière plus approfondie. Le 31 mai 1509, les quatre responsables du couvent, soit le prieur Johann Vatter, le lecteur Stephan Boltzhurst, le sous-prieur Franz Ueltschi et le procureur Heinrich Steinegger furent exécutés, accusés d'avoir, entre autres, simulé devant le frère convers Hans Jetzer de fausses apparitions de la Vierge Marie. Jusqu'à la fin du

---

1. *Helvetia Sacra*, I/4, p. 146 ; M. Reymond, « Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, 1491-1517 », p. 35. Tous mes remerciements au Prof. B. Andenmatten pour la traduction de mon article !

2. *Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium*, hrsg. von Rudolf Steck (voir la bibliographie).

XIX<sup>e</sup> siècle, on a pensé que les quatre frères étaient effectivement coupables, avant que l'ecclésiastique catholique Nikolaus Paulus – connu par son ouvrage sur les indulgences médiévales – n'amorce en 1897 un renversement de perspective en parlant d'un meurtre judiciaire et en reportant l'ensemble de la culpabilité sur le convers Jetzer qui eut la vie sauve en 1509<sup>3</sup>. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des chercheurs l'ont suivi dans cette interprétation, y compris l'éditeur des procès, Rudolf Steck, qui est a priori le meilleur connaisseur du dossier. Depuis quelque temps, je conteste cette accusation unilatérale et infondée<sup>4</sup>, même s'il ne sera pas question d'aborder ici la question de la culpabilité, mais plutôt d'étudier l'activité de l'un des nombreux juges intervenus dans cette affaire, l'évêque de Lausanne Aymon de Montfalcon, qui jugeait en parfaite connaissance de cause.

Même après son accession au siège lausannois en 1491, Aymon de Montfalcon resta conseiller du duc de Savoie et l'un de ses plus importants représentants auprès des Confédérés. C'est ainsi qu'il se rendit en décembre 1507 à Fribourg et à Berne, séjour qu'il rapporte lui-même au duc dans une missive<sup>5</sup>. Il passa la première semaine de décembre à Fribourg et se rendit le samedi 4 décembre à Berne où il fut bien accueilli. Le dimanche, des délégués de Fribourg le rejoignirent à Berne, mais ils ne purent y rester, car ils devaient être présents à Fribourg le lendemain 6 décembre pour la Saint-Nicolas, ce qui constitue l'une des plus anciennes attestations de la célébration de cette fête<sup>6</sup>. Pour sa part, l'évêque de Lausanne fut reçu ce même jour par le Petit Conseil de Berne, avec lequel il s'entretint de sa mission, soit le renouvellement de l'alliance entre la Savoie et Berne. Le Conseil ne prit pas immédiatement position,

---

3. N. Paulus, *Ein Justizmord an vier Dominikanern begangen*. Voir aussi *id.*, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter*.

4. K. Tresp-Utz, « Welche Sprache spricht die Jungfrau Maria? »; K. Utz Tresp, « Geschichte des Berner Dominikanerkonvents von 1269-1528 mit einer Darstellung der topographischen Verhältnisse in Kloster und Kirche zur Zeit des Jetzerhandels », « Eine Werbekampagne für die befleckte Empfängnis », art. « Bern (Männer) », art. « Jetzerhandel »; je prépare une monographie sur l'affaire Jetzer qui devrait paraître en 2019.

5. M. Reymond, « Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, 1491-1517 », p. 100-102. Le rapport provient du recueil ACV, Ab 14, Affaires diplomatiques négociées par Aymon de Montfalcon pour le duc de Savoie, fol. 66-68; voir la contribution d'E. Pibiri dans ce volume.

6. K. Utz Tresp, « Un nom, des images, des reliques ».

probablement parce que le roi des Romains Maximilien I<sup>er</sup> (1486-1519) avait fait des propositions aux Confédérés qui ne convenaient ni aux intérêts du duc de Savoie ni à ceux de l'évêque de Lausanne. Cependant, ce dernier était confiant dans le fait qu'elles seraient refusées, mais il savait que cela aurait un prix, et ceci d'autant plus que l'ambassadeur de France avait lui aussi déjà déboursé une somme importante, en plus de la pension habituelle...

Le mercredi 8 décembre, fête de la Conception – pas encore Immaculée – de la Vierge, l'évêque célébra la messe dans la collégiale Saint-Vincent et mangea ensuite avec l'avoyer de Berne et les membres les plus éminents du Petit Conseil, ainsi qu'avec les délégués fribourgeois qui étaient revenus à Berne le jour précédent, sous la présidence de leur avoyer François Arsent (1507-1509). Tôt le lendemain matin se tint une séance de travail au sein du Petit Conseil, qui aborda effectivement de manière hésitante la question du renouvellement de l'alliance avec la Savoie, qui prit fin en mars 1508. Après un crochet par Soleure où il rencontra le même climat distant, Aymon de Montfalcon retourna auprès de l'avoyer de Berne et il parla le lundi 13 décembre devant le Conseil des Soixante, le tout sans obtenir de résultat concernant le renouvellement de l'alliance avec la Savoie.

Nous interrompons ici le résumé du rapport de l'évêque de Lausanne au duc de Savoie. Il passe sous silence le fait qu'Aymon de Montfalcon avait, le lundi 6 et le dimanche 12 décembre 1507, personnellement entendu dans sa résidence bernoise les témoins qui déposaient au procès instruit contre le convers Hans Jetzer, cause qui avait commencé le 8 octobre précédent à Lausanne, comme nous le verrons plus bas<sup>7</sup>. Il ne faut pas pour autant en déduire que l'évêque voulait dissimuler cette audition de témoins au duc de Savoie; le prélat voulait simplement mettre en évidence dans son rapport les éléments qui concernaient plus directement la politique ducale et le renouvellement de l'alliance entre la Savoie et les Confédérés. L'audition des témoins se déroula dans la maison que les évêques de Lausanne possédaient à Berne depuis le milieu des années 1460, qui fut appelée ensuite *Falken* d'après le nom

---

7. *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 36-40 (6 et 12 décembre 1507). Le 12 décembre 1507, l'évêque de Lausanne consacra en plus le chœur nouvellement construit de l'église des dominicaines de Berne, voir Archives d'État de Berne, Fach Inselarchiv, 12 décembre 1507.

des deux évêques Montfalcon (et qui va de l'actuelle *Marktgasse* 11 à l'*Amthausgasse* 6). La maison détenait une licence d'aubergiste et les évêques y résidaient lorsqu'ils se rendaient à Berne. C'est là également qu'habitait en 1494 un certain Jakob Kaufmann qui rédigea son testament en février 1506. Il y déclara qu'il était depuis environ 28 ans au service des évêques de Lausanne Benoît de Montferrand (1476-1491) et Aymon de Montfalcon, qu'il habitait dans leur maison de Berne et que ceux-ci lui devaient la somme de 400 livres pour son salaire et des travaux réalisés dans la demeure. Un certain Burkhart Schütz lui succéda, appelé l'aubergiste du *Falken* en 1515. Le dernier évêque résidant à Lausanne et neveu d'Aymon, Sébastien de Montfalcon (1517-1560), revendit en 1529 à la famille Reyff de Fribourg cette maison qui changea encore plusieurs fois de propriétaires, jusqu'à ce qu'elle parvienne finalement en 1722 en mains de la corporation du *Mittellöwen*, pour finalement être vendue et démolie en 1904<sup>8</sup>.

Les Bernois protestants d'aujourd'hui ne peuvent pas imaginer que l'évêque de Lausanne possédait dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle une maison dans leur ville et qu'il y séjournait régulièrement, car on a oublié que le diocèse de Lausanne s'étendait jusqu'à l'Aar et comprenait de ce fait aussi la ville de Berne. Pendant le procès Jetzer, l'évêque de Lausanne y demeura, épargnant de ce fait à la ville les frais de séjour supplémentaires qu'elle dut engager pour les autres juges<sup>9</sup>.

*Le procès Jetzer à Lausanne et à Berne (du 8 octobre 1507  
au 22 février 1508)*

Durant l'été 1507, Aymon de Montfalcon s'était déjà rendu à Berne, appelé par le Petit Conseil, toujours plus inquiet des événements survenus au couvent des dominicains. Au début de 1507 s'y trouvait un frère convers, l'artisan-tailleur Hans Jetzer, originaire de Zurzach, qui avait durant la nuit de curieuses apparitions: il avait d'abord vu un ancien prieur du couvent, Heinrich Kalpurg, qui souffrait au Purgatoire et demandait, par l'intermédiaire de Jetzer, que la communauté des frères intervienne par ses prières; il avait aussi vu de nombreuses apparitions

---

8. M. Rageth-Fritz, *Der Goldene Falken*, p. 31 sq.

9. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 659-664.

de la Vierge Marie et de saintes comme Barbara, Catherine de Sienne, etc. Durant la nuit du 24 au 25 mars, précédant la fête de l'Annonciation, la Vierge lui apparut et lui imprima un premier stigmaté dans la main droite. Elle se manifesta ensuite régulièrement et, le 15 avril, elle métamorphosa dans sa main une hostie blanche en une hostie sanglante. Le 7 mai, Jetzer reçut les quatre autres stigmates (dans la main gauche, sur les deux pieds et sur le flanc droit) et, dès ce moment, il se livra quotidiennement vers midi à une sorte de jeu de la Passion, auquel beaucoup d'habitants de Berne assistèrent. Durant la nuit du 24 au 25 juin, la statue en bois de la Pietà de la chapelle de la Vierge située dans le chœur de l'église commença à verser des larmes de sang et à se plaindre à son Fils, qui se trouvait sur ses genoux, de ce que l'on commençait aussi à parler à son propos d'Immaculée Conception, privilège qui devait rester réservé à lui seul. Durant l'une des nuits suivantes, la statue prophétisa également que de grands malheurs allaient s'abattre sur la ville de Berne parce que cette dernière s'était emparée de l'église paroissiale Saint-Vincent au détriment de l'Ordre teutonique pour la transformer en collégiale et parce que les Bernois avaient renoncé aux pensions (par le *Pensionenbrief* de 1503), tout en continuant à en recevoir par la suite. Cela provoqua un grand tumulte dans la ville dont les autorités s'adressèrent à l'évêque Aymon de Montfalcon, qui visita le couvent des dominicains le 21 juillet 1507, mais y fut mal accueilli et ne put calmer la situation, pas davantage que son vicaire général Baptiste de Aycardis, qui s'y rendit deux jours plus tard. À la fin du mois de juillet, les stigmates disparurent du corps de Jetzer et, durant la nuit du 12 au 13 septembre 1507, durant les matines, apparut sur le jubé – encore conservé de nos jours et décoré de peintures attribuées aux Maîtres à l'Œillet de Berne –, une Vierge couronnée<sup>10</sup>; ensuite, il n'y eut plus d'apparition.

Le Petit Conseil de Berne en savait pourtant assez de cette affaire pour arrêter Jetzer et l'envoyer au début du mois d'octobre à Lausanne, où l'évêque déclencha une enquête (*inquisitio*). Cette procédure n'allait pas de soi, si l'on pense que la ville avait conduit elle-même l'important procès des vaudois en 1399, sans consulter l'évêque de Lausanne, et qu'elle avait érigé l'église Saint-Vincent en collégiale en 1484/1485 contre

---

10. *Die Akten des Jetzerprozesses*, p. 665 sq. : aperçu chronologique.

la volonté expresse du prélat<sup>11</sup>. Pourtant, au début d'octobre 1507, il ne lui restait pas d'autre solution que de demander l'aide de l'ordinaire diocésain auquel elle avait déjà fait appel au cours de l'été. C'est ainsi que le 8 octobre, Jetzer fut interrogé pour la première fois à Lausanne, dans la *stupha* (chambre chauffée) du château Saint-Maire par une cour de justice; celle-ci était composée de l'évêque lui-même, de son vicaire général Baptiste de Aycardis, de trois chanoines, ainsi que d'Étienne Coste (1502-1509), le prieur du couvent des carmes de Sainte-Catherine du Jorat récemment fondé par Aymon de Montfalcon en 1497. Lors d'une deuxième audition le 15 octobre, le procès prit une tournure inattendue lorsque Jetzer fit état d'un serment, prêté précisément durant l'été précédent aux délégués du supérieur de la province dominicaine de Haute-Allemagne, serment par lequel il s'engageait à garder un silence absolu sur les apparitions, ce qui lui fut accordé. À partir de ce moment, Jetzer commença à accuser les supérieurs de son couvent d'avoir eux-mêmes mis en scène les apparitions dont il avait été l'objet. Une nouvelle péripétie marqua la procédure lors de la quatrième audition lausannoise de Jetzer, le 20 novembre, lorsque celui-ci demanda d'abandonner l'habit de l'Ordre des prêcheurs et de se placer sous la protection de l'évêque, ce qui lui fut également accordé<sup>12</sup>.

Pour les Bernois, l'ensemble de la procédure se déroulait beaucoup trop lentement. Le 3 novembre, la ville adressa une lettre à l'évêque pour l'exhorter à soumettre enfin Jetzer à la torture, afin de faire éclater la vérité au grand jour<sup>13</sup>, ce qui démontre une confiance bien naïve dans l'efficacité de la torture. Aymon de Montfalcon ne se laissa pourtant pas démonter et poursuivit la procédure selon les étapes prévues. Le 22 novembre, au cours de la cinquième audience, Jetzer fut interrogé sur l'apparition de la Vierge couronnée sur le jubé du couvent au cours de la nuit du 12 au 13 septembre, épisode dont avaient été témoins les chanoines de Saint-Vincent de Berne Johann Dübi et Henrich Wölfli, ce

---

11. K. Tremp-Utz, *Das Kollegiatstift St. Vinzenz in Bern, von der Gründung 1484/85 bis zur Aufhebung 1528*; K. Utz Tremp, « Der Freiburger Waldenserprozess von 1399 und seine bernische Vorgeschichte ».

12. *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 3-14, 14-18, 26-29 (8 et 15 octobre, 20 novembre 1507); pour le couvent des carmes de Sainte-Catherine du Jorat, voir la contribution de S. Vocanson-Manzi dans ce volume.

13. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 609 sq. n° 4 (3 novembre 1507).



qui n'était évidemment pas un hasard non plus<sup>14</sup>. Ce sont également ces deux chanoines qui seront entendus le 6 décembre 1507, lorsqu'Aymon se rendit en mission diplomatique à Berne pour le compte du duc de Savoie; ensuite, le 12 décembre, le cordonnier Johann Koch sera entendu en tant que témoin d'un vol d'ornements décorant la Pietà de l'église, larcin que les dominicains et Jetzer essayeront par la suite de s'imputer mutuellement<sup>15</sup>. Entre-temps, les Bernois étaient à bout de patience: par une lettre envoyée le 15 décembre à l'évêque, ils exigèrent, en invoquant des prétextes futiles, que Jetzer leur soit restitué. L'évêque ne s'en laissa pas compter et mena une dernière audition du prévenu qui eut lieu à nouveau dans le château Saint-Maire, plus précisément dans « la pièce située entre la chambre voûtée et la grande salle »<sup>16</sup>.

À la fin du mois de décembre 1507, il semble que Jetzer était de retour à Berne; dès ce moment, son premier procès est entaché de grossières erreurs de procédure, dont la responsabilité incombe exclusivement aux Bernois. Tout d'abord, il fut auditionné le 29 décembre par le Conseil, sans que ce dernier en fasse établir le moindre procès-verbal; ensuite, à l'instigation des dominicains, l'habit de l'Ordre lui fut retiré le 5 janvier 1508<sup>17</sup> – dans la maison du grand sautier Lienhard Schaller, le frère du secrétaire de ville Niklaus Schaller – alors qu'il s'en était lui-même déjà débarrassé à Lausanne le 20 novembre précédent. Ensuite, il y eut trois confrontations entre Jetzer et ses supérieurs, en présence du Conseil, les 7, 14 et 31 janvier, dont nous n'avons que des bribes pour la première, contenues dans le Manual du Conseil<sup>18</sup>. Enfin, Jetzer fut brutalement torturé à trois reprises – les 5, 7 et 10 février – sans qu'une décision préalable (*sentencia interlocutoria*) n'ait été formellement émise et sans que l'usage de la torture ne soit mentionné dans les actes du procès

---

14. *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 30-34 (22 novembre 1507).

15. Voir *supra*, n. 7.

16. *In camera existente inter crotam dicti castri et magnam cameram*, *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 41-43 (22 décembre 1507); *Akten*, Beilage 2, p. 612 *sq.* n° 8 (15 décembre 1507).

17. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilage 1 (Defensorium), p. 587 *sq.* chap. III/3.

18. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 614-616 n° 11 (7 janvier 1508), voir *Akten*, Beilage 1 (Defensorium), p. 591 *sq.* chap. III/6 (14 janvier 1508), et p. 593 *sq.* chap. III/7 (14 et 31 janvier 1508).

bernois<sup>19</sup>. C'était en quelque sorte une conséquence fâcheuse du fait que Berne s'était tenu à l'écart de l'inquisition dominicaine et épiscopale de Lausanne pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle – et avec cela aussi des modes de fonctionnement du procès inquisitorial. La phase bernoise du premier procès de Jetzer fut un parfait retour à la barbarie et déboucha de plus sur une impasse, car il devenait toujours plus évident que le convers ne pouvait pas être tenu pour seul responsable des événements qui s'étaient produits l'année précédente dans le couvent des dominicains. C'est pourquoi Berne s'adressa le 12 février à l'évêque en le priant de revenir en personne ou du moins d'envoyer son vicaire général. Ce dernier, Baptiste de Aycardis, présida le 22 février une dernière audition, cette fois non plus dans la résidence épiscopale du *Falken*, mais dans la maison du grand sautier Lienhard Schaller<sup>20</sup>, ce qui signifie probablement que Jetzer se trouvait maintenant dans les mains du bras séculier.

Il était désormais établi aux yeux de tous qu'il fallait instruire un nouveau procès, dans lequel devraient être aussi impliqués, au côté de Jetzer, ses supérieurs; une telle entreprise ne pouvait être menée qu'avec l'accord du pape et sous l'autorité d'une juridiction extraordinaire. On a du reste l'impression que l'évêque Aymon était parvenu à cette conclusion bien avant le Conseil de Berne<sup>21</sup>, qui avait toujours espéré régler la situation par un coup de force en se passant de l'intervention du pouvoir pontifical. Le 13 mars 1508, Ludwig Löubli, également chanoine de Saint-Vincent, fut envoyé à Rome, muni d'une liasse de lettres de recommandation. Tout cela ne présageait rien de bon pour les dominicains, car Löubli avait été le premier à déclarer, le 23 août 1507 – donc avant l'apparition en septembre de la Vierge couronnée sur le jubé de l'église –, que cette affaire concernant les Prêcheurs avec le frère Jetzer était une « coquinerie et une hérésie bien préméditées »<sup>22</sup>.

---

19. *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 43-47 et 47-51 (5 et 7 février 1508); *Akten*, Beilage 1 (Defensorium), p. 599 chap. III/11 (11 février 1508).

20. *Die Akten des Jetzerprozesses*, I, p. 51-54 (22 février 1508), voir également *Akten*, Beilage 2, p. 617 n° 13 (12 février 1508).

21. Voir les lettres de Berne adressées à l'évêque de Lausanne: *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 613 n° 9 (29 décembre 1507), p. 613 sq. n° 10, p. 616 n° 12 (7 et 14 janvier 1508).

22. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 621-623 n° 18-20 (13 mars 1508), voir également *ibid.*, p. 608 n° 1 (23 août 1507): « ein erdachte lotterîe und ketzerî ».

*Le grand procès de Berne (du 26 juillet au 7 septembre 1508)*

Le Petit Conseil et le Conseil des Soixante avaient souhaité, le 13 mars 1508, que pas moins de quatre évêques – ceux de Lausanne, Constance, Bâle et Sion – composent le tribunal extraordinaire chargé de juger l'affaire; il n'en alla évidemment pas ainsi. Le pape Jules II ne désigna comme juges, le 21 mai 1508, que deux prélats, les évêques de Lausanne et de Sion, Aymon de Montfalcon et Matthieu Schiner (en fonction de 1499 à 1522), ainsi que le supérieur de la province dominicaine de Haute-Allemagne, Peter Sieber<sup>23</sup>, personnage incontournable qui abandonna toutefois le tribunal au cours du procès, car il n'était pas lui-même entièrement étranger à ce qui s'était passé dans le couvent bernois.

La cour se constitua le 26 juillet 1508 dans la collégiale Saint-Vincent et s'établit le même jour dans le bâtiment adjacent de la prévôté. Le soin avec lequel on mena cette procédure montre clairement que l'on voulait éviter les erreurs du premier procès et que l'on désirait mener un procès inquisitorial dans toutes les règles de l'art: le mandat pontifical du 21 mai 1508 rapporté de Rome par Ludwig Löubli fut solennellement transmis aux juges, qui l'ouvrirent et le transmirent aux notaires qui l'enregistrèrent dans leurs protocoles. Ludwig Löubli et Konrad Wymann, curé de Spiez, siégeaient en qualité de procureurs de la foi, ce qui ne présageait rien de bon pour les dominicains. Les procureurs de la foi exigèrent le transfert des accusés, soit Jetzer et les quatre supérieurs, du bras séculier dans les mains de l'Église, ce qui signifie que les frères passèrent de leur couvent, où ils étaient gardés par les sergents de ville, à la prévôté de Saint-Vincent<sup>24</sup>.

Le jour même (26 juillet 1508) débuta le procès contre Jetzer, qui dura jusqu'au 5 août. Les procès contre les quatre supérieurs durèrent du 7 août au 5 septembre; ils disposèrent d'un défenseur en la personne d'un membre de la cour épiscopale de Bâle, Johann Heinzmann, ce qui est extrêmement rare dans un procès inquisitorial<sup>25</sup>. Celui-ci ne put pourtant pas empêcher que, sur demande du procureur de la foi Löubli,

23. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II, p. 59-61; *Akten*, Beilagen 2, p. 625 n° 24 (21 mai 1508), voir également *ibid.*, p. 621 n° 18 (13 mars 1508).

24. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/1, p. 57-64 (26 juillet 1508).

25. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/2, p. 152 *sq.* (4 août 1508), voir K. Utz Tremp, *Von der Häresie zur Hexerei*, p. 633-635.

le tribunal décide le 18 août de soumettre les dominicains à la torture. En revanche, celle-ci ne fut pas appliquée à Jetzer qui l'avait déjà suffisamment subie en février. Dans ces circonstances, le provincial dominicain quitta le tribunal, car il s'était opposé à ce qu'un tel traitement fût infligé à ses confrères<sup>26</sup>. Les interrogatoires sous torture des frères eurent lieu du 19 août au 2 septembre, le tribunal se déplaçant selon les circonstances de la salle d'audience de la prévôté à une « cuisine basse », où les dominicains étaient soumis à la question. À la différence du procès précédent, les séances de torture firent l'objet d'un procès-verbal très précis, ce qui permet de connaître très exactement quand ils subissaient le supplice de la corde, à combien de reprises et avec combien de poids attachés aux pieds<sup>27</sup>.

Un rôle très important dans le procès fut joué par l'audition de quelque trente témoins issus de la population bernoise ; contrairement aux procès de sorcellerie menés en Suisse romande au XV<sup>e</sup> siècle, ceux-ci n'intervinrent pas dans l'enquête préliminaire, mais au cours du procès, du 12 au 19 août<sup>28</sup> ; leurs témoignages permirent de confondre les dominicains. Il s'agissait moins de découvrir qui avait mis en scène les apparitions dans le couvent – ce qui effectivement ne pouvait plus être établi avec certitude – que de montrer que les dominicains avaient depuis longtemps commencé à faire connaître ces dernières au-delà des murs de leur couvent ; le procureur de la foi Läubli s'attacha précisément à la *fama*, pour mettre les frères sous pression, à laquelle ils ne purent opposer aucune résistance une fois soumis à la torture. Lors de l'interrogation des témoins, qui ne comprenaient pas le latin, c'est l'évêque de Sion, Mathieu Schiner, de langue maternelle allemande, qui fonctionna fréquemment comme interprète. Il fut également chargé par le Conseil de prêcher le jour de l'Assomption (15 août) ; alors que le prêtre des dominicains Johann Vatter, qui était un homme faible, hésitait et

26. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/2, p. 209 *sq.*, 217-219 (17 et 18 août 1508).

27. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/2, p. 224 *sq.* (19 août 1508) – *Akten*, II/2, p. 322 *sq.* (2 septembre 1508). Pour le lieu de la torture, voir *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, 3, p. 142.

28. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/3, p. 329-339 (12 août 1508) – *Akten*, II/3, p. 382-384 (19 août 1508).

louvoyait, il lui fit des remontrances telles qu'elles le bouleversèrent et le firent s'écrouler<sup>29</sup>.

Pendant ce second procès, c'est donc l'évêque de Sion qui apparut sur le devant de la scène, alors qu'Aymon de Montfalcon resta plutôt à l'arrière-plan. Néanmoins, le procès ne se termina pas aussitôt puisque, alors que le procureur de la foi avait réclamé le 7 septembre un jugement exécutoire, les dominicains et leur défenseur contestèrent la validité de la procédure et se placèrent sous la protection et la miséricorde du Siège apostolique. Au vu de cette situation, les évêques de Lausanne et Sion demandèrent le même jour au Conseil de ville un sursis, afin de porter la cause devant le pape et de rendre un jugement en accord avec ce dernier, sans que leurs arguments ne soient connus, puisqu'ils n'ont malheureusement pas été consignés dans le manual du Conseil. Le Conseil y consentit, certainement à contrecœur et sous la condition que les dominicains restent à Berne et que le jugement les concernant y soit aussi exécuté<sup>30</sup>. Alors qu'il semble d'après ces éléments que les deux prélats aient été d'accord entre eux sur le jugement à porter sur cette affaire, on peut lire dans la *Chronique* de Diebold Schilling de Lucerne, écrite dans les années 1511-1513, qu'Aymon de Montfalcon voulait condamner les frères à la prison perpétuelle, alors que l'évêque de Sion était favorable à la peine de mort par le feu, position sévère qui le mettait en parfait accord avec la ville de Berne<sup>31</sup>. Cela ne signifie probablement rien d'autre que l'évêque lausannois était le seul à ne pas vouloir l'exécution des dominicains; il n'obtint cependant satisfaction sur ce point qu'avec un procès en révision, qui se tint en mai 1509 et qui se termina par la condamnation à mort voulue par la majorité du tribunal.

*Le procès en révision (Berne, du 2 au 31 mai 1509)*

Le 24 septembre 1508, un nouveau messenger fut envoyé à Rome, cette fois en la personne du second procureur de la foi, Konrad Wymann, qui

29. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/2, p. 291-294 (29 août 1508); *Akten*, Beilagen 2, p. 628 n° 30 (12 août 1508).

30. *Die Akten des Jetzerprozesses*, II/2, p. 325 sq.; *Akten*, Beilagen 2, p. 628 n° 30 (les deux 7 septembre 1508).

31. *Die Schweizer Bilderchronik des Luzerners Diebold Schilling 1513*, p. 452 chap. 388.

avait durant le procès principal laissé le champ libre à Ludwig Löubli ; en échange des bons services qu'il avait rendus, ce dernier avait été récompensé par la ville de Berne qui lui avait conféré le 15 septembre la charge de doyen de Saint-Vincent<sup>32</sup>. Des instructions données à Wymann, il ressort clairement que le Conseil de ville ne pouvait accepter d'autre issue pour les dominicains que la condamnation à mort. Puisque manifestement Schiner prévoyait aussi de se rendre à Rome, Berne renonça à des consignes plus détaillées et recommanda à Wymann de se tenir à l'avis de l'évêque de Sion<sup>33</sup>. Wymann séjourna durant tout l'hiver 1508-1509 à Rome, où l'Ordre dominicain remuait ciel et terre pour épargner à ses confrères la condamnation au bûcher<sup>34</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars 1509 fut émis un nouveau mandat pontifical, chargeant les évêques de Lausanne et Sion, ainsi qu'un référendaire pontifical et auditeur de la Rote, Achille de Grassis, évêque de Città di Castello en Ombrie, de procéder à la révision du procès. Mathieu Schiner semble avoir été vexé qu'on lui ait infligé la présence d'un prélat italien et il se fit longuement prier pour se rendre à Berne, sachant certainement que le procès en révision ne pourrait pas avoir lieu sans lui<sup>35</sup>.

Le 2 mai 1509, le procès put enfin commencer. À cette occasion, on se donna encore davantage de peine que dans le procès précédent pour rendre la procédure inattaquable pour vice de forme. En particulier, on apporta encore plus de soin à la question de la traduction ; on engagea trois interprètes, dont au moins deux devaient assister en permanence aux auditions et dont les absences ou présences furent soigneusement consignées, du moins au début du procès ; par la suite, on recourut de nouveau à la solution pragmatique du procès précédent en faisant appel aux services de Schiner, ce qui lui redonna évidemment une très grande influence<sup>36</sup>. Ludwig Löubli fonctionna à nouveau comme procureur de la foi. Le procès en révision, qui concerna aussi bien Jetzer que les quatre supérieurs, consista pour l'essentiel en une vérification des actes

---

32. K. Tremp-Utz, «Die Chorherren des Kollegiatstifts St. Vinzenz in Bern», p. 80.

33. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen 2, p. 629 n° 31 (24 septembre 1508).

34. Lettres de Konrad Wymann adressées à Berne, des 4 et 16 novembre, 14 et 21 décembre 1508, 10 janvier et 1<sup>er</sup> février 1509.

35. *Die Akten des Jetzerprozesses*, III, p. 408 sq. (1<sup>er</sup> mars 1509) ; *Akten*, Beilagen 2, p. 640-643 n° 38-40 (9, 16 et 18 avril 1509).

36. *Die Akten des Jetzerprozesses*, III, p. 409 (1<sup>er</sup> mars 1509) ; K. Tremp-Utz, «Welche Sprache spricht die Jungfrau Maria?», p. 236-240.

du procès précédent, même si de nouveaux éléments encore plus graves surgirent à cette occasion. Les frères n'avaient plus de défenseurs, mais ils ne furent pas soumis à la torture.

Il arriva ce qui était prévisible en fonction des culpabilités et des rapports de force existants : les dominicains furent condamnés, le 23 mai 1509, à être défroqués et à être remis au bras séculier, ceci pour avoir créé des « illusions scandaleuses, étrangères à la foi catholique », pour avoir commis des sacrilèges, des empoisonnements, ainsi que pour avoir renié Dieu et invoqué des démons. Par le terme d'« illusions », il faut entendre les fausses apparitions que les supérieurs avaient mises en scène à l'intention de Jetzer, le sacrilège désignait le vol d'ornements dans la chapelle de la Vierge, l'idolâtrie renvoyait aux mises en scène des miracles concernant l'hostie que les supérieurs avaient également organisées et qui furent considérées comme des sacrilèges ; enfin, le reniement de Dieu et l'invocation des démons désignaient les pratiques de magie savante auxquelles les frères s'étaient livrés dans le couvent sous la direction du sous-prieur Franz Ueltschi. Quant à Jetzer, il fut condamné le 24 mai 1509 à être mis au ban de toute l'Allemagne ; il dut également faire le tour de la ville coiffé d'une mitre en papier et rester exposé pendant une heure sur une échelle devant la prévôté ou devant l'hôtel de ville<sup>37</sup>. Les dominicains furent défroqués le 23 mai sur une estrade installée à la *Kreuzgasse* ; ils furent remis au bras séculier et leur exécution eut lieu le 31 mai suivant sur la *Schwellenmatte*, en contrebas de la ville, de l'autre côté de l'Aar, où fut installé le bûcher. Cet épilogue allait tout à fait dans le sens voulu par la ville, Schiner et probablement aussi par l'évêque italien, qui estima que les frères avaient bien mérité leur peine<sup>38</sup>.

Quant à Aymon de Montfalcon, nous ne possédons aucune trace faisant état de ses sentiments à l'égard de cette affaire et de son dénouement. Toutefois, on en trouve probablement un écho dans un traité qu'il fit écrire par un franciscain français du nom de Jacques de Marchepallu, qu'il avait probablement connu lorsqu'il était administrateur du diocèse de Genève de 1497 à 1509, traité abordant la profanation de l'hostie par les dominicains (le *Tractatus in elucidationem cujusdam hostie rubricate in urbe inclita Bern*, fig. 1). Le texte aborde la question de savoir « si l'hostie consacrée après avoir été rougie artificiellement » conservait ses vertus

37. *Die Akten des Jetzerprozesses*, III, p. 526-530, 531-533 (23 et 24 mai 1509).

38. *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, 3, p. 161 sq. et 164 sq.





Fig. 1 — Dans la chapelle consacrée à la vierge Marie de l'église des dominicains à Berne, le frère convers Hans Jetzer est représenté étendu sur l'autel, avec les stigmates, devant une piété qui tient son fils et verse des larmes de sang. À gauche de l'autel, un dominicain (de derrière) et trois spectateurs, dont probablement une femme (au milieu), la main et l'index levés. À l'arrière-plan, deux fenêtres vitrées et un crucifix. Frontispice du *Tractatus in elucidationem cujusdam hostie rubricate in urbe inclita Berna*, Jacobus de Marcepallo, Bâle, env. 1510. München, Bayerische Staatsbibliothek, Res/4 Dogm. 563 (<<http://daten.digital-sammlungen.de/-db/bsb00009806/images/>>) © CC BY-NC-SA 4.0.



sacro-saintes. Marchepallu concluait par la négative, laissant au prélat le soin d'accepter ou de rejeter ces résultats et d'en remettre le jugement au Saint-Siège<sup>39</sup>. Il n'est pas tout à fait exclu que Marchepallu, sur mission de l'évêque de Lausanne, ait aussi accompagné les frères en tant que confesseur jusqu'à leur exécution<sup>40</sup> ce qui expliquerait la présence de certains éléments, transmis par le biais de la confession, dans le traité. En tous les cas, l'évêque de Lausanne pourrait avoir été préoccupé particulièrement par la profanation de l'hostie reprochée aux dominicains ; si l'hostie, transformée en une hostie sanglante dans les mains de la Vierge Marie, n'avait pas été consacrée auparavant, sa profanation pourrait avoir été moins grave. Pourtant on n'a aucun élément pour savoir si l'évêque de Lausanne s'est adressé par la suite au pape ; pour une mitigation de la peine en faveur des dominicains, il était de toute façon trop tard.

*Le rôle d'Aymon de Montfalcon dans le procès Jetzer*

Toute cette affaire avait cependant un arrière-fond politique puisqu'à l'époque du procès en révision, soit en mai 1509, les Confédérés débattaient pour savoir s'il fallait renouveler la capitulation qui avait été conclue en mars 1499 pour dix ans avec le roi de France ou s'il fallait la remplacer par une alliance avec le pape. La question était de savoir si les Français pourraient conserver le duché de Milan avec l'aide des troupes confédérées ou bien en être chassés grâce à l'appui que ces dernières apporteraient au pape. Dans ce contexte, Aymon de Montfalcon représentait les intérêts du roi de France et Mathieu Schiner ceux du pape. Dans la cour de justice du procès en révision – et probablement déjà lors du procès principal –, ces deux adversaires politiques déclarés siégeaient côte à côte et l'on attendait d'eux une collaboration fructueuse (voir pl. II). Les soutiens de la papauté furent du moins majoritaires lors du procès en révision, puisque Achille de Grassis représentait également les intérêts du pape. Cette constellation a joué un grand rôle dans la question de la culpabilité des frères, puisque presque tous les historiens qui, à la suite de Nikolaus Paulus, ont remis en doute cette théorie ont

39. H. Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, I, p. 179 sq.

40. Thomas Murner, *Von den fier ketzeren*, p. 149, vers 4204-4213.

tiré argument du fait que le pape voulait accéder aux souhaits de Berne pour s'en attirer les faveurs.

Le premier à avoir contesté cette argumentation est Albert Büchi qui, dans sa biographie de Schiner, a établi et pensé qu'une présence simultanée des trois prélats au cours du procès en révision aurait été impossible si la question du renouvellement de l'alliance avait vraiment joué un rôle<sup>41</sup>. Sa démonstration est pourtant peut-être trop simpliste et les sources ne donnent pas une vision si limpide, dans la mesure où l'évêque de Lausanne avait déjà rencontré la diète confédérée rassemblée à Lucerne le 16 avril 1509 pour acquérir des soutiens en vue du renouvellement de l'alliance avec la France. L'évêque de Città di Castello, qui se trouvait déjà à Berne le 12 avril, vraisemblablement pour préparer le procès en révision, avait de son côté adressé une lettre à l'assemblée de Lucerne dans laquelle il demandait que la prochaine réunion ait lieu à Berne, ce qui se produisit effectivement le 14 mai 1509, en plein procès. À cette occasion, Achille de Grassis et Mathieu Schiner parlèrent les deux en faveur d'une alliance avec le pape, alors qu'Aymon de Montfalcon se prononça pour le renouvellement de l'alliance avec le roi de France!<sup>42</sup>

Dans ces circonstances, il est effectivement étonnant que lors du dernier procès un jugement définitif ait pu être rendu, mais l'on ne doit pas oublier que les partisans d'une condamnation à mort étaient majoritaires : les évêques de Città di Castello et de Sion, ainsi que la ville de Berne. En revanche, Aymon de Montfalcon fut le perdant de l'affaire, rôle qu'il retrouva peu de temps après pendant les diètes des 13 et 27 juin qui se tinrent à nouveau à Lucerne<sup>43</sup>. À vrai dire, l'alliance entre le pape et les Confédérés ne fut conclue qu'au cours du mois de mars de l'année suivante, si bien qu'aucun lien immédiat ne peut être établi avec la sentence de mort prononcée contre les dominicains ; des indices indirects existent cependant. En 1511, Schiner fut récompensé pour son action diplomatique en recevant du pape son chapeau de cardinal, tout comme Achille de Grassis<sup>44</sup>. Enfin, il faut également prendre en

41. A. Büchi, *Kardinal Matthäus Schiner als Staatsmann und Kirchenfürst*, I, p. 145.

42. *Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1500 bis 1520*, III/2, p. 451-453 n° 328 (16 avril 1509), p. 458 sq. n° 330c et k (14 mai 1509).

43. *Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1500 bis 1520*, III/2, p. 464 sq. n° 333, p. 466 n° 335, p. 469 sq. n° 338 (13 et 27 juin, 27 juillet 1509).

44. A. Büchi, *Kardinal Matthäus Schiner als Staatsmann und Kirchenfürst*, I, p. 256-258.

considération le fait que, entre les deux rivaux, existait une grande différence d'âge. Alors que Schiner, né vers 1465, avait juste la quarantaine, Aymon de Montfalcon était âgé d'environ 50 ans au moment de son accession à l'épiscopat et qu'il avait donc dépassé la soixantaine en 1507 ; en 1509, il avait par ailleurs été bien malade<sup>45</sup>. Si l'on en croit Maxime Reymond, Schiner aurait essayé en 1510 de contraindre Aymon à renoncer à son siège épiscopal pour le remplacer par un Bernois, Nikolaus de Diesbach, prévôt de Soleure (1500-1526) et depuis 1498 protonotaire en cour de Rome, où il avait soutenu avec énergie durant les hivers 1507-1508 et 1508-1509 les demandes des envoyés bernois Ludwig Löubli et Konrad Wymann relatives à l'affaire Jetzer<sup>46</sup>. Le duc de Savoie bloqua la manœuvre de Schiner si bien qu'Aymon conserva son siège jusqu'à sa mort en 1517, même s'il fut aidé par son neveu Sébastien qui fut nommé coadjuteur en 1513<sup>47</sup>.

De tous les juges présents au procès Jetzer, Aymon de Montfalcon fut probablement celui qui se laissa le moins influencer par des considérations politiques et observa le plus scrupuleusement les règles du procès inquisitorial, spécialement lors du premier procès contre Jetzer, où il officia comme juge unique et résista au Conseil de Berne qui voulait aussitôt imposer l'usage de la torture. L'évêque éprouvait peut-être aussi une certaine sympathie envers les dominicains ; il était lui-même un moine bénédictin alors que ses collègues étaient issus du clergé séculier. L'évêque de Città di Castello avait du reste exprimé, dans un mélange d'italien et de latin, sa vision critique des frères, qui sont « tous des paresseux qui se goinfrent aux dépens de la sainte Église »<sup>48</sup>. S'il

---

45. M. Reymond, « Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, 1491-1517 », p. 31. Voir également la contribution d'E. Pibiri dans ce volume.

46. *Die Akten des Jetzerprozesses*, Beilagen, p. 622 n° 20, p. 623 n° 21 (les deux 13 mars 1508) p. 629 n° 31 (s. d., 23 septembre 1508), p. 629 sq. n° 32 (24 septembre 1508), p. 633 sq. n° 35 (5 novembre 1508).

47. M. Reymond, « Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, 1491-1517 », p. 104 sq. La biographie d'Aymon de Montfalcon dans *Helvetia Sacra*, II/4, p. 146-148, ne connaît pas l'histoire de la tentative de déposition d'Aymon de Montfalcon par Matthieu Schiner. Elle semble remonter à des lettres conservées dans des archives privées de la famille de Diesbach à Fribourg, voir M. Reymond, *Les dignitaires de l'Église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, p. 53.

48. *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, 3, p. 153 sq. : « Demnach im Apprellen kam gon Bern, von ba<sup>p</sup>stlicher heilikeit verordnet und gesent, der bischof von Castel, mit namen Achilles de Grassis von Bononia [Bologna], ein hochgelerter treffenlicher

n'est pas possible de savoir s'il parlait de l'ensemble du clergé régulier ou seulement des frères mendiants, le fait que le prélat italien a fait cette remarque, selon le chroniqueur bernois Valerius Anshelm, en présence de l'évêque de Lausanne incite à pencher pour la première hypothèse!

Kathrin UTZ TREMP

---

man, erfahren und gu<sup>o</sup>ts alters, brucht zereden helfenbeinin za<sup>e</sup>n [pour parler, il utilise des dents en ivoire, c'est-à-dire un dentier, probablement encore une première à Berne!], nacher ein fu<sup>e</sup>rnemer cardinal, und, wie man sagt, von siner su<sup>e</sup>nen und kinden wegen nit babst worden; das den mu<sup>e</sup>nchen wol kam, dan er sprach, ouch vorm bischof von Losan: les freres toti quanti sunt pultroni et ecclesiae sanctae devoratores.»

## BIBLIOGRAPHIE

*Sources*

- Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium*, hrsg. von Rudolf Steck, Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatsbuchhandlung, 1904 (Quellen zur Schweizer Geschichte, 22).
- Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, Bd. 3, Bern, K. J. Wyss, 1888.
- Die Eidgenössischen Abschiede aus dem Zeitraume von 1500 bis 1520*, bearb. von Anton Philipp Segesser, Luzern, Meyer'sche Buchhandlung, 1869 (Amtliche Sammlung der älteren Eidgenössischen Abschiede, Abt. II, Bd. 3).
- Die Schweizer Bilderchronik des Luzerners Diebold Schilling 1513. Sonderausgabe des Kommentarbandes zum Faksimile der Handschrift S. 23 fol. in der Zentralbibliothek Luzern*, hrsg. von Alfred A. Schmid, Luzern, Faksimile Verlag, 1981.
- MURNER, Thomas, *Von den fier ketzeren*, hrsg. von Eduard Fuchs, Berlin/Leipzig, de Gruyter, 1929 (Thomas Murners Deutsche Schriften, Bd. I, 1).

*Travaux*

- BÜCHI, Albert, *Kardinal Matthäus Schiner als Staatsmann und Kirchenfürst. Ein Beitrag zur allgemeinen und schweizerischen Geschichte von der Wende des XV.-XVI. Jahrhunderts*, I. Teil (bis 1514), Zürich, Kommissionsverlag Seldwyla, 1923.
- Helvetia Sacra*, I/4. *Le diocèse de Lausanne (VI<sup>e</sup> siècle-1821), de Lausanne et Genève (1821-1925), et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)*, par un groupe d'auteurs, rédaction Patrick Braun, Bâle/Francfort-sur-le-Main, Helbing & Lichtenhahn, 1988.
- NAEF, Henri, *Les origines de la Réforme à Genève*, 2 vols, Genève, Librairie Alex. Jullien, 1968.

- PAULUS, Nikolaus, *Ein Justizmord an vier Dominikanern begangen. Aktenmässige Revision des Berner Jetzerprozesses vom Jahre 1509*, Frankfurt am Main, Peter Krener vorm. A. Foesser Nachfolger, 1897 (Frankfurter zeitgemässe Broschüren NF Bd. XVIII, Heft 3).
- , *Geschichte des Ablasses im Mittelalter: vom Ursprunge bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, 2 Bde, Darmstadt, Primus Verlag, 2000 (2. Aufl., Nachdruck der Ausgabe von 1922).
- RAGETH-FRITZ, Margrit, *Der Goldene Falken. Der berühmteste Gasthof im Alten Bern. Das Zunfthaus zu Mittellöwen*, Bern, Francke, 1987.
- REYMOND, Maxime, *Les dignitaires de l'Église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, Lausanne, G. Bridel, 1912 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>e</sup> série/VIII).
- , «Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, 1491-1517», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 14 (1920), p. 28-39 et 99-111.
- TREMP-UTZ, Kathrin, «Die Chorherren des Kollegiatstifts St. Vinzenz in Bern. Von der Gründung bis zur Aufhebung 1484/85-1528», *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 46/2 (1984), p. 55-100.
- , *Das Kollegiatstift St. Vinzenz in Bern, von der Gründung 1484/85 bis zur Aufhebung 1528*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, 1985 (Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern, 69).
- , «Welche Sprache spricht die Jungfrau Maria? Sprachgrenzen und Sprachkenntnisse im bernischen Jetzerhandel (1507-1509)», *Revue suisse d'histoire*, 38 (1988), p. 221-249.
- UTZ TREMP, Kathrin, «Der Freiburger Waldenserprozess von 1399 und seine bernische Vorgeschichte», *Freiburger Geschichtsblätter*, 68 (1991), p. 57-85.
- , «Geschichte des Berner Dominikanerkonvents von 1269-1528 mit einer Darstellung der topographischen Verhältnisse in Kloster und Kirche zur Zeit des Jetzerhandels», in Georges Descoedres, Kathrin Utz Tresp, *Bern, Französische Kirche, ehemaliges Predigerkloster. Archäologische und historische Untersuchungen 1988-1990 zu Kirche und ehemaligen Konventgebäuden*, Bern, Staatlicher Lehrmittelverlag, 1993, p. 119-160.

- , « Eine Werbekampagne für die befleckte Empfängnis: der Jetzerhandel in Bern (1507-1509) », in *Maria in der Welt. Marienverehrung im Kontext der Sozialgeschichte, 10.-18. Jahrhundert*, hrsg. von Claudia Opitz, Zürich, Chronos, 1993, p. 323-337.
- , art. « Bern (Männer) », in *Helvetia Sacra, IV/15. Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, bearbeitet von mehreren Autoren, redigiert von Petra Zimmer unter Mitarbeit von Brigitte Degler-Spengler, Basel, Schwabe, 1999, p. 285-324.
- , « Un nom, des images, des reliques », in *Saint Nicolas. Les aventures du patron de Fribourg*, sous la dir. de Jean Steinauer, Fribourg, Éditions Faim de siècle, 2005, p. 19-38.
- , art. « Jetzerhandel », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, G. Attinger, 2008, vol. 7, p. 97-98.
- , *Von der Häresie zur Hexerei. « Wirkliche » und imaginäre Sekten im Spätmittelalter*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2008 (Monumenta Germaniae Historica, Schriften, 59).